

Règlement intérieur de la Ludothèque

- + L'accès aux jeux de société de la Ludothèque est libre et gratuit pour tous.**
- + Les jeux peuvent être empruntés dans les différentes Médiathèques du territoire ainsi qu'à la Ludothèque située au Pôle Enfance Jeunesse – allées des Sports à Amou.**
- + La durée de prêt est de 3 semaines. En cas de retard dans la restitution des jeux, un rappel par mail ou téléphone sera envoyé.**
En cas de perte ou de détérioration, un forfait sera appliqué :
 - 1,00 € par carte ou pion détérioré, perdu...
 - 5,00 € pour détérioration ou perte du plateau de jeu
 - 30,00 € en cas de jeu non rendu ou perdu, ou possibilité de remplacement à l'identique par l'achat d'un jeu neuf
- + L'usure d'un jeu est tout à fait normale et ne rentre pas dans ce forfait.**
- + Pour permettre à chacun de profiter des jeux, il est donc de votre devoir d'en prendre soin.**

A Amou, le 15 mars 2018

**La Présidente
Christine FOURNADET**

